



Ma Complémentaire Confort Auto

Financo

« Votre financement
est soldé et votre
apport protégé »



LE PRINCIPE

Ma Complémentaire Confort Auto Financo intervient **en cas de perte totale** (destruction ou vol) de votre automobile neuve ou d'occasion.

Pendant **toute la durée de votre financement**, Ma Complémentaire Confort vous permet de **solder votre crédit** et de **protéger votre apport**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Avec Ma Complémentaire Confort Auto Financo :

- › Vous êtes **remboursé du solde de votre financement** avec une prise en charge du capital restant dû ou de l'option d'achat à la date du sinistre, après remboursement de votre assureur de 1^{er} rang ⁽¹⁾.
- › Vous êtes **remboursé de votre apport ou du 1^{er} loyer majoré** ⁽²⁾.
- › Vous êtes **remboursé des frais** engendrés lors de la location d'un véhicule de remplacement jusqu'à 500 € pour un particulier et jusqu'à 1 000 € pour une personne morale ⁽³⁾.

LE +

LE VERSEMENT D'UNE PRIME DE FIDÉLITÉ DE 500 € ⁽⁴⁾ !

Pour tout nouveau financement auprès de Financo avec souscription d'un contrat « Ma Complémentaire » dans les 3 mois suivant le versement de l'assureur de 1^{er} rang.

LA PRIME DE FIDÉLITÉ X3 1 500 €

En cas de nouveau financement d'un véhicule éligible au bonus écologique ⁽⁵⁾ auprès de Financo.

Ma Complémentaire Confort Auto

Exemple pour **une voiture** d'une valeur de **40 900 € détruite** suite à un accident 4 mois après sa date d'achat et financée en LOA, avec un 1^{er} loyer majoré de 2 000 €.

SANS

« Ma Complémentaire Confort »
remboursement de
35 500 €

AVEC

« Ma Complémentaire Confort »
remboursement de
40 700 €

40 900 €
Valeur du
véhicule
neuf

500 €⁽⁴⁾

Prime de fidélité

500 €⁽³⁾

Remboursement frais
véhicule de remplacement

2 000 €⁽²⁾

Restitution du 1^{er} loyer

2 200 €⁽¹⁾

Remboursement
solde du dossier

35 500 €⁽⁶⁾

Remboursement de
l'assureur de
1^{er} rang

5 200 €

Total de l'indemnité « Ma Complémentaire Confort »

2 200 €

Reste à charge

35 500 €⁽⁶⁾

Remboursement de
l'assureur de
1^{er} rang

37 700 €

Solde du
financement
restant dû
par le client

(1) L'indemnité totale (solde du dossier et remboursement de l'apport et du 1^{er} loyer) est limitée à 40 000€ TTC.

(2) Dans la limite de 25 % de la valeur d'achat du véhicule.

(3) Sur présentation de facture et dans la limite de 25€ TTC / jour / maximum 20 jours consécutifs si personne physique, 50 € TTC / jour / maximum 20 jours consécutifs si personne morale.

(4) Si le nouveau véhicule est financé et assuré par l'intermédiaire de FINANCO.

(5) Conditions d'éligibilité au bonus écologique en vigueur définies par les Pouvoirs Publics.

(6) Assureur de 1^{er} rang auprès duquel vous avez souscrit un contrat d'assurance comportant les garanties de Responsabilité Civile et dommages au véhicule (vol, incendie, dommages tous accidents).



Financo

Vous prêter attention.

Conditions en vigueur au 01/05/2021, susceptibles d'évolution.
Document à caractère publicitaire.

Assurance facultative, accessoire à un financement FINANCO, sous réserve d'acceptation de votre dossier par FINANCO, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 58 000 000 € RCS Brest B 338 138 795. Siège social : 335 rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 GUIPAVAS. Adresse postale : Financo - CS 30001 - 29828 Brest Cedex 9. Société de courtage d'assurances, n°Orias 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr).

Les avantages et garanties présentés dans ce document sont soumis au respect des dispositions réglementaires et contractuelles, selon conditions, franchises et exclusions prévues aux Conditions générales, bulletin d'adhésion, et conditions tarifaires, applicables au contrat « Ma Complémentaire Confort » n°4301002 souscrit par FINANCO auprès de SURAVENIR ASSURANCES, entreprise régie par le Code des assurances, Société anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 €, ayant son siège social situé à 2, rue Vasco de Gama - Saint Herblain 44931 Nantes cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 343 142 659. La gestion des sinistres est assurée par NOVELIA, 30 boulevard de la Tour d'Auvergne, CS 86523, 35065 Rennes Cedex - SA au capital de 1 000 000 € - Société de courtage en assurances (n°ORIAS 07 001 889 - vérifiable sur www.orias.fr) - SIREN B 383 286 473 RCS Rennes.